

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action WILD IMMERSION



Novembre 2023

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise WILD IMMERSION dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

WILD IMMERSION			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	29/04/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2023)		

Date de transmission du rapport de suivi	18/04/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	04/2021-04/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Novembre 2023

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. SYNTHÈSE.....</b>	<b>4</b>
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	5
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.2.2 Conclusion évaluative.....	7
<b>II. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....</b>	<b>9</b>

# I. SYNTHÈSE

## I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	PME dont le siège social est à Nîmes
<b>Secteurs d'activité</b>	Production de films en réalité virtuelle spécialisée dans les milieux sauvages
<b>Chiffre d'affaires</b>	620 311 euros (2021)
<b>Nombre d'employés</b>	Effectif moyen annuel : 2.66 (2019) Effectif mensuel : 4 (2020)
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.wildimmersion.io/">https://www.wildimmersion.io/</a>

### I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

L'entreprise s'est efforcée de préciser pour chaque action les critères de la grille SMART. Par contre, deux sections du plan d'action ne sont pas communiquées : la stratégie d'amélioration continue du plan d'action et l'implication des parties prenantes dans la construction du plan d'action. L'entreprise ne précise pas non plus clairement si ces actions sont classées en cœur de métier ou complémentaires.

### I.1.2 Engagements préexistants

Wild Immersion explique s'être associé à une association (Les Tréteaux Blancs) pour faire découvrir la biodiversité aux enfants handicapés hospitalisés grâce à des casques et films en VR (réalité virtuelle).

### I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

La biodiversité est le support des services proposés par l'entreprise.

*Pour préciser, l'entreprise dépend de la biodiversité du fait des activités de sensibilisation qu'elle exerce. Elle a besoin de la biodiversité en tant que support pour éduquer et inspirer les gens à agir en faveur de sa conservation. Elle dépend de la diversité d'espèces et de paysages présents lui permettant de créer du contenu attrayant.*

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

Les pressions et impacts de l'entreprise se situent au niveau des produits utilisés. Les casques et ordinateurs ont un taux de carbone élevé (composants électroniques présents et consommation d'électricité pour leur utilisation).

*En plus d'un taux de carbone élevé, les composants électroniques génèrent également une pression sur les ressources et leur fabrication génère de la pollution. Dans cette section l'entreprise ne mentionne pas non plus la gestion des déchets électroniques (hors empreinte carbone générée), le dérangement de la faune lors des déplacements sur les lieux de tournages. Finalement, l'entreprise a un impact indirect sur la biodiversité par les informations qu'elle véhicule dans ses reportages (par exemple : promotion de la biodiversité et des espaces naturels pouvant donner lieu à une surfréquentation de ces milieux et donc un dérangement de la faune). L'attrait pour les milieux naturels peut aussi inciter les individus à utiliser des transports consommateurs de carbone pour se déplacer jusqu'aux milieux naturels.*

- **Contributions positives à la biodiversité**

L'objectif même de l'entreprise est de sensibiliser les citoyens à la biodiversité, faire voyager l'utilisateur pour lui permettre de découvrir des espèces sans avoir à perturber les écosystèmes (en participant à la diminution du tourisme de masse et ses conséquences sur la biodiversité).

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les principaux enjeux sont liés :

- aux produits utilisés pour les tournages : utiliser un matériel de production le plus éco responsable possible ;
- aux déplacements lors des tournages : réduire les déplacements des équipes sur les tournages pour limiter l'empreinte écologique dans les milieux sauvages.

En plus, l'entreprise évoque dans cette section le fait qu'elle sensibilise son équipe au végétarisme. Il s'agit davantage d'un engagement préexistant plutôt que d'un enjeu prioritaire.

### ***1.1.4 Cadre mis en place et description des actions***

<b>Périmètre du plan d'action</b>	National et international
-----------------------------------	---------------------------

<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3 ans (2021-2023)
---	-------------------

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	2	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	0
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Tournage et équipe technique éco-responsables
	2	Sensibilisation sur les enjeux de la biodiversité au sein des hôpitaux et associations

#### **Observations**

L'entreprise ne précise pas clairement si ses actions sont à classer en complémentaires ou en cœur de métier. Elles seront ainsi classées en cœur de métier car elles sont en lien avec l'activité de l'entreprise.

*Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.*

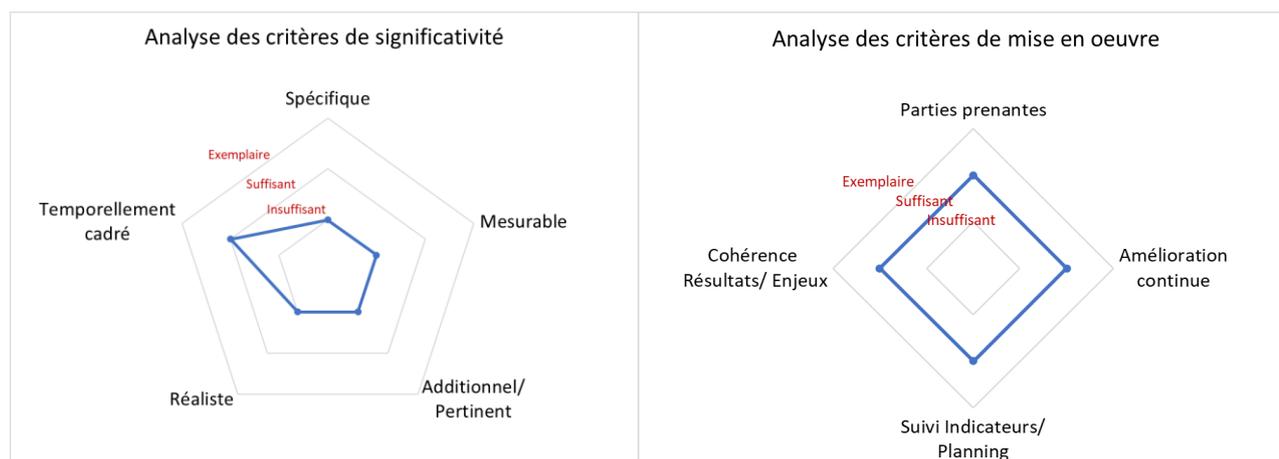
## I.2 Synthèse de l'évaluation

### I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action WILD IMMERSION, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

#### Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



### Les points forts

La direction, les parties prenantes internes et externes sont bien impliquées dans la mise en œuvre du plan d'action.

L'entreprise réalise des contrôles qualité des séquences, ce qui témoigne d'une démarche de suivi de ces actions très encourageante.

### Les points faibles

Deux sections du plan d'action ne sont pas remplies par l'entreprise : la stratégie d'amélioration continue du plan d'action et l'implication des parties prenantes dans la construction du plan d'action

L'entreprise n'a pas identifié tous ses impacts. Il en découle que le plan d'action ne couvre pas tous ses enjeux.

L'entreprise n'a pas défini d'objectifs et d'indicateurs de résultats pour l'action 2. Les indicateurs définis pour l'action 1 n'ont pas été suivis.

L'entreprise n'a fixé aucune échéance pour ses actions.

Les moyens humains et financiers mobilisés pour la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas précisés.

## ***1.2.2 Conclusion évaluative***

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

L'entreprise Wild Immersion vise par son objet même à doublement réduire les impacts sur la biodiversité: sensibiliser les publics à la fragilité de la biodiversité et limiter les impacts des fréquentations par des immersions virtuelles. Elle propose un plan d'action cohérent avec ses impacts et ses leviers d'action.

Le plan d'action souffre néanmoins de faiblesses :

- surtout dans sa définition : incomplétude des actions au regards des pressions, cadre de suivi et de pilotage insuffisant ;
- ainsi que dans sa mise en œuvre : défaut de suivi des avancées.

L'évolution vers un niveau 2 est accessible à cette entreprise avec des actions plus ambitieuses et la mise en œuvre d'un processus de travail plus rigoureux. Le niveau 3 appelle de la part de l'entreprise une réflexion plus approfondie sur son impact effectif et une révision forte de son organisation (cf. le chapitre recommandation).

## II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Définir des indicateurs, des objectifs chiffrés, et des échéances pour chacune de ses actions (s'inspirer par exemple du label ECOPROD pour les indicateurs sur l'impact du tournage)
- Préciser les moyens humains (temps alloué par an pour la sensibilisation par exemple) et financiers qui vont être mis en œuvre et les suivre
- Si ce n'est déjà fait, définir au moins une action sur le matériel en favorisant par exemple le réemploi et la location pour le matériel propre, ou en définissant pour les prestataires des exigences de qualité de film compatibles avec un matériel qui ne se soit pas forcément dernier cri (afin de ne pas accélérer leur obsolescence)
- Evaluer l'impact des films sur le comportement des spectateurs vis à vis de la biodiversité
- Evaluer l'empreinte carbone de l'équipe lors des déplacements vers les lieux de tournages et favoriser l'utilisation des modes de transport doux

## III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Les représentants des collèges « représentants / associations d'entreprises » et « ONG, fondations » étaient **tout à fait d'accord** avec la conclusion et les justifications.

Le représentant du collège « Autorités publiques » était **globalement d'accord** avec la conclusion et les justifications mais il tient à exprimer certains retours

### RECOMMANDATIONS

Le jury était **globalement d'accord avec la conclusion** et les recommandations mais tient à exprimer les **retours** suivants.

## IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

### AGREGATION DES RESULTATS

---

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

<b>Niveau 1 : En progrès</b>	<b>Niveau 2 : Confirmé</b>	<b>Niveau 3 : Exemplaire</b>
Au moins un des critères est jugé insuffisant	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères